



Mamoudzou, le 22 Mars 2018

## REGLEMENT INTERIEUR DES BARRAGES

La demande de l'intersyndicale et du collectif : ouverture immédiate des négociations avec des personnes mandatées par le 1er Ministre, sur la base de la table revendicative.

Nous avons décidé le durcissement des actions en attendant la réponse du gouvernement.

- L'intersyndicale et le collectif tiennent les autorités informées des barrages à leur initiative ;
- Les barrages seront complètement ETANCHES sauf pour les véhicules de secours (pompiers, police, gendarmerie) et sanitaires (SMUR, ambulances, VSL, livraison médicament), la presse ainsi que les professionnels de santé libéraux ;
- Concernant les agents du CHM qui sont assignés, la traversée des barrages à pieds est autorisée ;
- Les livraisons et les approvisionnements seront organisés en coordination avec les responsables des barrages.

La traversée des barrages par les piétons sera fonction des actions et des décisions coordonnées des camarades sur les barrages et en accord avec le collectif et l'intersyndicale. En tout état de cause, cette traversée doit se faire dans de bonnes conditions et dans la dignité.

Nous vous remercions pour votre détermination et votre soutien.